

VILLE DE CREIL

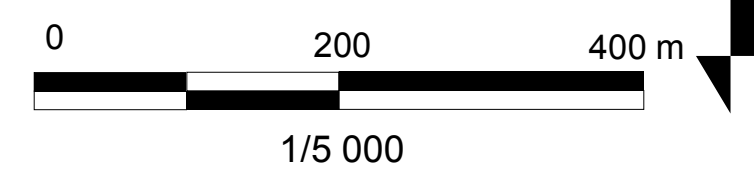


Plan local d'urbanisme

Pièce n° 4.4 : Plan des retraits

Approbation du PLU le
10 décembre 2018

Sources : Atelier d'urbanisme
de la ville de Creil / Antea Group,
Pôle Aménagement du territoire



	Marge de recul fixe		Rappel de la valeur du retrait (en m)
	Marge de recul minimale		Le retrait de 35 m ne concerne que les constructions à destination d'habitation
	Marge de recul spécifique (pour le calcul du recul, se référer au règlement de zone)		Espace boisé classé
	Limite communale		

